

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 12 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2021 – Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées – Approbation de ces conventions
- Fin du mandat de l'un des commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire
- Renouvellement du mandat du second commissaire aux comptes titulaire
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier
- Etat du capital au 31 décembre 2021
- Pouvoirs pour les formalités

EXPOSE DES MOTIFS

Au cours de cette Assemblée générale ordinaire, il vous est proposé :

- d'approuver les comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2021, les rapports des organes de gestion et de contrôle,
- d'accepter la proposition d'affectation du résultat,
- d'approuver le rapport sur les conventions réglementées et les conventions réglementées,
- de constater la fin du mandat de l'un des commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants,
- de nommer un commissaire aux comptes titulaire en remplacement du commissaire aux comptes sortant,
- de renouveler le mandat d'un commissaire aux comptes titulaire,
- de fixer le montant de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices versées aux administrateurs,
- d'émettre un avis sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités versées aux dirigeants et à certaines catégories de personnel,
- de constater le montant du capital social au 31 décembre 2021,
- de donner pouvoirs en vue d'accomplir les formalités et publicités.